

# Sécurité Sociale, enjeu vital.

Défendre et développer le salaire socialisé contre la fiscalisation de son financement  
2012, c'est l'année du bras de fer avec le patronat et le gouvernement français

L'offensive contre la Sécurité Sociale est relancée par le gouvernement Sarkozy et le MEDEF avec en tête d'affiche, leur plaidoyer pour « la TVA sociale ».

Cette nouvelle attaque est à rapprocher de l'ensemble des régressions infligées à la Sécurité Sociale portées par une droite décomplexée, au pouvoir depuis une décennie (2002 - 2011)<sup>1</sup>. Cela s'inscrit aussi bien sûr dans le contexte de crise sociale profonde où l'élan et la dynamique pour le développement des luttes syndicales sont à rechercher dans la mise en cause du mode de production capitaliste et son dépassement par des alternatives revendicatives.

C'est dans ce contexte qui appelle une riposte ferme et une contre-offensive revendicative ambitieuse, renouvelant l'exigence d'un syndicalisme de transformation sociale que notre organisation syndicale CGT est appelée à débattre de la bataille à conduire pour la Sécurité Sociale et notamment de son financement et de nos revendications en la matière.

Le rapport introductif présenté à la CE confédérale du 10 Janvier suscite nombre d'inquiétudes, de mécontentements et d'interrogations auprès des militants qui en prennent connaissance.

La présente note propose :

- une 1<sup>ère</sup> lecture critique de ce rapport<sup>2</sup>
- un schéma de rapport possible pour une CGT en re-conquête de la Sécu

Remarques et critiques sur le rapport présenté à la CE Confédérale du 10 Janvier 2012.
--

## I/ L'approche du débat n'est pas bonne

3 remarques

**1/ Il est inquiétant de voir que le rapport introduit la discussion en faisant part du besoin pour la CGT qu'elle « *définisse rapidement son orientation en matière de financement de la sécurité sociale* » !!**

Il est surprenant de lire une telle affirmation dans la mesure où nous ne partons pas de zéro sur cette question. Nos repères revendicatifs existent : ils sont certes à affûter, voire à corriger sans doute sur certains aspects mais ils permettent pour une large part une démarche revendicative offensive, notamment à partir de l'affirmation de la primauté du salaire socialisé pour un financement solide et durable de la Sécurité Sociale.

---

<sup>1</sup> Des « Franchises médicales », qui ont ouvert le quinquennat de Sarkozy en 2007, à la suppression du droit à la retraite à 60 ans à taux plein en 2010, la droite n'a cessé durant cinq ans de traduire en actes législatifs le cahier revendicatif du MEDEF : voir encadré.

<sup>2</sup> Ces remarques critiques s'appuient notamment sur un échange qui a eu lieu lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du collectif de notre UD Hauts de Seine (5 participants). Appréciation collective portant plusieurs critiques sur ce rapport qui était au menu de notre réunion.

On mesure là l'intérêt qu'il y aurait eu à ouvrir réellement et largement le débat dans toute la CGT sur la mise jour des repères revendicatifs.

Peut-on considérer que cela a été le cas avec une période 3 mois de débats, ouverts entre la mi-Juin et fin Septembre 2011 ?

A quoi doivent servir les repères revendicatifs ?

Sont-ils réellement une base pour construire les actions collectives que nos exigences revendicatives nécessitent ?

## **2/ Pourquoi d'emblée prétendre que nous ne pourrions débattre de la cotisation qu'en lien avec les revendications sur l'impôt ?**

Une réforme fiscale certes s'impose et la CGT et sa Fédération des Finances ont des propositions conquérantes qui ne se limitent d'ailleurs pas au seul aspect de la progressivité de l'impôt, certes à regagner.

Mais cette démarche de relier les deux d'emblée paraît suspecte :

1. s'agit-il de tracer des connexions, des passerelles avec les exigences, diverses et variées, mais convergentes, de ceux qui se prononcent pour une fiscalisation du financement de la Sécu (via la fusion IR / CSG et/ou la mise en place de la TVA sociale).
2. s'agit-il d'aller dans le sens de la confusion entre la cotisation et l'impôt, ces deux modes fort différents de financement ? Et ce, alors que cette confusion est voulue et entretenue par le patronat qui ne demande qu'à pouvoir reporter sur le contribuable le financement aujourd'hui reposant directement sur les richesses créées par le travail !

La meilleure façon d'armer les syndicats et les salariés pour la lutte n'est certainement pas de se positionner à la marge, -même critique- de ces exigences, ce qui serait une façon de les accompagner, d'apporter du grain à moudre aux partisans de cette fiscalisation mais bien de la combattre résolument.

## **3/ il y a des dérives :**

Une première dérive qui consiste à partir d'un constat, - la part prise par la CSG dans l'apport total de ressources pour la Sécurité Sociale -, pour en tirer un positionnement CGT : en déduire que l'abrogation de la CSG relèverait du « slogan » !

Ce n'est pas parce que la CSG a pris une part de plus en plus importante depuis sa création par Rocard en 1991 que nos critiques, sur la fiscalisation du financement, ne seraient plus pertinentes et opérationnelles ! Tout au contraire : la critique des méfaits de la fiscalisation du financement reste à mener de façon précise, sur deux plans inséparablement, tant dans l'insuffisance de ressources qu'elle génère comparativement aux cotisations sociales que dans le dessaisissement de la maîtrise par les salariés de la gestion de leur Sécurité Sociale.

Cette dérive nous amène sur une absence de marque dans le débat proposé : la démocratie sociale : où est notre revendication pour la remise en place des élections par les assurés sociaux de leurs représentants dans des Conseils d'Administration ?

Où sont nos revendications et propositions pour des Conseils d'Administration réinstallés dans de réelles prérogatives de décisions et de gestion, avec des administrateurs ayant des droits reconnus pour assumer leurs responsabilités ? ...

C'est pourtant bien, là encore, un de nos repères revendicatifs ! Et il y a lieu de le populariser pour gagner sa mise en œuvre.

Quelle reconquête de la démocratie dans la Sécurité Sociale, avec quelle ambition d'abrogation de la loi Douste-Blazy ? ...

Si on ne défend pas l'idée du développement de la cotisation sociale, on se résigne à son recul face à la CSG que certains veulent augmenter et face à la compensation fiscale des exonérations de cotisations, ... et on sape du même coup la légitimité des organisations syndicales à gérer leur salaire socialisé.

Si on ne défend pas l'idée du développement de la cotisation sociale, où est la cohérence avec les affirmations et les choix inscrits dans nos repères revendicatifs ?

Dérive également, celle qui consiste à parler comme les patrons et à reprendre la terminologie de leurs idéologues en utilisant l'expression de « prélèvements obligatoires ». Relisons Bernard Friot qui parle de « supplément » et non de prélèvement à propos de la cotisation, de « salaire total » et non de salaire brut, notion qui peut induire ensuite l'idée qu'entre le brut et le net, il y a un « prélèvement », ...etc.

**Des « Franchises médicales », qui ont ouvert le quinquennat de Sarkozy en 2007, à la suppression du droit à la retraite à 60 ans à taux plein en 2010, la droite n'a cessé durant cinq ans de traduire en actes législatifs le cahier revendicatif du MEDEF :**

- loi HPST (Bachelot), loi de destruction de l'hôpital public pour favoriser le privé et le développement d'un marché de la santé ;
- Réduction de remboursements en pharmacie (vignettes jaunes) ;
- Imposition des Indemnités journalières Accidents du Travail ;
- Mise en cause de l'indemnisation des malades victimes de l'amiante ;
- Négociations dans les branches professionnelles (moins visibles mais importantes) d'accords sur les complémentaires maladie, dont le développement est basé sur des exonérations de cotisations Sécurité Sociale (loi Fillon 2003), l'ensemble de ces couvertures complémentaires contribuant ainsi à miner les ressources de la Sécu d'une part et à bloquer d'autre part l'évolution positive nécessaire et possible du niveau de sa couverture, de ses prestations.
- ...etc.

**Au-delà de ce quinquennat, c'est toute la décennie 2002-2011 qui aura été une période d'attaques violentes, de remises en cause incessantes de la Sécurité Sociale :**

- lois contre le droit à la retraite de 2003 (Fillon), de 2007 contre les régimes spéciaux (Bertrand), de 2010 (Woerth) ;
- loi contre la branche maladie de 2004 (Dousté-Balzy) ;
- amplification du pillage des ressources de la Sécu par les exonérations de cotisations passées de 19,3 milliards à 30 milliards, de l'année 2002 à 2010, soit + 55% (Source L'Humanité du 18 Janvier), ...etc.

II/ Le positionnement des éléments à débattre paraît davantage avoir été réfléchi sous la pression des idées dominantes (sur la fiscalisation du financement) que dans une recherche pour être constructif et offensif, tenir bon et gagner en conviction sur nos fondamentaux revendicatifs afin de nourrir le développement de luttes rassembleuses.

**4/ Il ne peut y avoir de rappel formaliste de nos choix de congrès qui se résumerait à une pétition de principe**, une sorte de vœu pieux, faisant comme si ils allaient se mettre en œuvre d'eux-mêmes spontanément.

Ainsi, avant que d'examiner toute autre mesure, l'utile et l'indispensable pour une CE Confédérale sont de mettre en œuvre, de manière créatrice et mobilisatrice, les décisions prises en congrès confédéral.

Il y a donc lieu de dresser un plan de travail précis et concret pour gagner :

**\* La mise en échec du projet de TVA sociale.** Ce qui est dit dans le rapport est juste mais bien trop court. L'heure est pourtant à argumenter, de toute les manières possibles, à mettre au point des affiches, des tracts percutants à diffuser par des tirages de masse comme nous l'avons fait en 2010 pour la bataille Retraite; l'heure est à susciter la réflexion et l'étude approfondie (la documentation existe, voir celle du CCEES de 2007), ... bref, à utiliser toute la palette de nos moyens de propagande.

**\* la suppression des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises**

1. Comment on s'y prend pour la suppression des exonérations de cotisations : faut-il se donner un échéancier de priorités, du genre, on commence par celles-ci, - celles sur les HS, loi TEPA ; celles sur les accords complémentaires maladie ; celles pour les grands groupes du CAC 40, ...etc. Est-ce que ce ne sont pas de vraies questions qui nécessitent échanges et confrontations d'informations et d'opinions si l'on veut construire une campagne de reconquête vigoureuse parce que portée collectivement ?

**\* le développement des mobilisations revendicatives sur les salaires et l'emploi** et ce que cela suppose de porter comme objectifs revendicatifs plus précis, par exemple :

2. l'appropriation / réappropriation publique du pouvoir bancaire puisque aujourd'hui, les banques, dans leur logique capitaliste, se révèlent incapables de financer l'activité productive. (Voir toutes les luttes actuelles, telles que Fralib, Fonderies du Poitou, Lejaby, ...etc. et Pétroplus, ...)
3. l'augmentation des salaires (valeur du point d'indice) pour les salariés de la Fonction Publique (5 millions de salariés) ce qui produirait un effet bénéfique pour l'ensemble de l'économie et générerait des répercussions favorables pour les augmentations des salariés dans le privé. Reliée à l'augmentation du SMIC, ces deux mesures conjuguées créeraient un véritable et puissant appel d'air pour une augmentation généralisée des salaires.
4. une réforme de la fiscalité, notamment pour pénaliser les dividendes versés aux actionnaires, ... (Voir l'un des 10 axes de nos exigences revendicatives popularisées depuis le 11 Octobre 2011).

\* la suppression du CRDS et de la CADES. Rappelons que la CGT, en 1995, - puisque cela remonte au plan Juppé qui a malheureusement été laissé intact par la gauche au pouvoir de 1997 à 2002 -, avait caractérisé, par la voix de Louis Viannet, « d'escroquerie » cette soi-disant « dette sociale » et son « remboursement » par les salariés. A l'époque, la facture des dettes patronales avait allègrement été « oubliée » !! Surtout, l'escroquerie de cette dette tient au fait que le gouvernement avait inventé alors le moyen pour les grandes fortunes de faire du profit sur la dette via les mécanismes mis en place pour la résorber : instauration de la C.A.D.E.S<sup>3</sup> pour l'émission d'emprunts en direction des marchés financiers ; remboursements des intérêts à des taux forts rémunérateurs aux prêteurs....

\* une contre offensive ambitieuse face à la place prise par les complémentaires maladie (prévoyance, ...etc.) au détriment d'une évolution positive de la couverture sociale Sécu. Le rapport évoque cet enjeu mais il n'a pas encore été traité !! ....

**5/ La proposition, faite par le rapport, concernant l'assiette de la CSG et le poids des revenus du travail à diminuer relativement à celle des revenus du patrimoine + en y ajoutant la taxation des revenus financiers des entreprises va-t-elle dans le bon sens ?**

A première vue et sans en avoir débattu largement pour l'instant, on peut le penser mais, car il y a des mais, sous des conditions impératives, indissociables :

1. de ne pas en faire l'axe prioritaire de notre positionnement revendicatif et démarche de lutte CGT qui doit demeurer ancré sur le tiers gagnant :
  - de l'augmentation des salaires,
  - de la création d'emplois,
  - de nos exigences pour fortifier la cotisation : intégration de l'intéressement et de la participation dans l'assiette / suppression des exonérations / augmentation du salaire socialisé sous ces deux formes : taux « patronal » et taux « salarial ».
2. de ne pas isoler en conséquence cette éventuelle et secondaire revendication de ces fondamentaux, le triptyque augmentation des salaires + création d'emplois + promotion de la cotisation sociale (salaire socialisé).
3. d'inscrire cet objectif de court terme dans une perspective d'extinction / dépérissement de la CSG. La taxation des revenus financiers de entreprises n'ayant en effet pas vocation à se pérenniser mais bien à contraindre les entreprises à investir les richesses créées par le travail, non dans les placements financiers mais dans l'activité productive réelle. Contrairement à ce que dit le rapport, pour qui l'abrogation de la CSG n'est qu'un slogan, pour nous et pour toutes les raisons rappelées ici schématiquement, et qui restent à compléter, l'horizon d'extinction / dépérissement de la CSG est et doit être une revendication phare de la CGT.

---

<sup>3</sup> Principes d'émission et ressources financières ; Pour financer la dette qui lui a été transférée la CADES emprunte sur les marchés financiers. Ces émissions se font selon des principes définis par le Conseil d'Administration et qui visent essentiellement à minimiser les coûts de financement. Le remboursement des emprunts ainsi contractés est assuré par les ressources de la CADES, qui sont principalement la CRDS et les produits de cession d'une partie du patrimoine immobilier de la Sécurité Sociale

### **Nécessité du débat**

1. face aux attaques, le besoin d'aller à la confrontation
2. dans la CGT, pour un déploiement de nos forces militantes basé sur la conviction parce que nourri par le partage d'arguments

### **S'orienter dans le débat**

- contexte économique et politique. La crise du capitalisme dans sa phase néo-libérale. La nécessité d'un positionnement conquérant. Pas de demi-mesure possible !
- contexte évolution Sécurité Sociale (1995-2011).
- Contexte relations intersyndicales avec notamment les positionnements respectifs :
  1. de la CGT : pôle de résistance ; nécessité de passer à la conquête
  2. de la CFDT, pôle d'accompagnement et de capitulation devant le MEDEF
- Contexte des relations avec le mouvement mutualiste, la FNMF.
  1. Attention danger ! la plate-forme FNMF (initiative du 8 Février)

### **Diagnostic de la situation / Quelles ressources nécessaires ?**

- Réfuter le déficit ; la notion même, son évaluation
- Le « déficit » est en fait un besoin de financement. Pourquoi ? Quelles en sont les raisons ?

### **Objectifs revendicatifs à impulser**

#### I/ Défendre, promouvoir et développer la cotisation sociale

- Construire la mobilisation contre la TVA « sociale » et les autres projets de régression sociale (fusion impôt sur le revenu et CSG)
- Pourquoi ?
  1. Salariés maîtres de leur salaire socialisé / vecteur d'émancipation
- Comment ?
  1. Salaire
  2. Emploi
  3. Cotisations :
    - Elargir l'assiette actuelle
    - Supprimer les exonérations de cotisations
    - Augmenter les taux de cotisation ; le taux global du salaire socialisé

#### II/ Combattre et faire reculer la fiscalisation

#### III/ Développer la Sécurité Sociale en améliorant les niveaux de sa couverture afin d'engager une conception de progrès mutuel avec les mutuelles et les complémentaires